

# CHARTRE NATIONALE D'ACCUEIL



La Fédération française des Relais d'Étape et du Tourisme Équestre.



## LES ENGAGEMENTS DE LA F.R.E.T.E

### **1/ DESTINATION DU RELAIS D'ÉTAPE**

Le relais d'étape est un hébergement ouvert aux randonneurs pour l'accueil de passage.

### **2/ ARCHITECTURE ET SITES**

Le relais d'étape doit faire l'objet d'une certaine exigence architecturale, respectant le patrimoine bâti et son insertion dans les sites locaux, tout en offrant un aménagement intérieur de qualité.

### **3/ ÉQUIPEMENT**

Un relais d'étape peut accueillir au minimum 4 personnes et comporte, au moins, les installations et équipements suivants :

- ❖ Une ou plusieurs chambres de 2 à 10 places, équipées de lits avec matelas et couvertures.

- ❖ Une salle commune avec poêle ou tout autre moyen de chauffage, un coin cuisine équipé de matériels de cuisine collectifs et/ou une table d'hôte, restauration sur place ou à proximité.
- ❖ Un équipement sanitaire fonctionnel comportant au moins WC, douche (eau chaude et froide), lavabos (eau chaude et froide) et un équipement supplémentaire pour chaque tranche suivante de 10 personnes.
- ❖ Un panneau d'affichage mis à jour régulièrement et comportant tous les renseignements nécessaires.

Le relais d'étape doit respecter la Réglementation applicable aux établissements de sa catégorie en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles sanitaires en vigueur.

Le propriétaire ou gestionnaire de ce relais d'étape accueille les randonneurs, ils peuvent bénéficier des prestations suivantes :

- ❖ Un repas du soir à base de produits du terroir
- ❖ Un petit déjeuner complet
- ❖ Une prestation spécifique cheval, définie ci-après.

## **4/ ENTRETIEN**

Le propriétaire ou le gestionnaire est responsable du bon entretien du relais d'étape, de sa propreté et du renouvellement des équipements défectueux.

## **5/ ACCUEIL**

Le relais d'étape doit être accessible, au minimum, de Pâques à la Toussaint. Les utilisateurs doivent réserver leur(s) place(s) auprès du propriétaire ou du gestionnaire du relais suffisamment à l'avance et doivent impérativement confirmer en versant 30% d'arrhes, huit jours avant leur arrivée. Le propriétaire ou gestionnaire doit mettre à disposition des randonneurs, un local fermant à clés pour la sellerie et autre matériel.

L'accueil des chevaux et leur cantonnement s'effectuera en toute sécurité dans un bon rapport qualité/prix.

Il s'agira d'un accueil soit :

- ❖ Au pré avec eau, clos, sans fils barbelés, possibilité de clôture électrique.
- ❖ En stalle avec foin, eau et anneau d'attache.
- ❖ En box propre et désinfecté avec foin et eau.

Les granulés ou céréales pourront être vendus au randonneur en supplément du prix de la nuitée cheval.

## **6/ PRIX**

Les prix d'hébergement des randonneurs sont libres et calculés à l'unité de séjour, ils doivent être affichés.

Ils comprennent l'hébergement, l'utilisation des sanitaires, du chauffage et éventuellement, celle du coin-cuisine et de ses équipements.

Ils doivent être d'un bon rapport qualité/prix.

Ils correspondent au service prévu dans les limites de la capacité du relais d'étape et du classement de labellisation.

## **7/ DISPOSITIONS DIVERSES**

Le responsable de l'établissement fait un effort pour flécher correctement son relais d'étape à partir des itinéraires proches, ceci afin de le rendre plus facilement accessible.

Aucunes modifications fondamentales du relais ou de sa destination ne peuvent-  
être effectuées sans que la F.R.E.T.E en soit informée.

- ❖ Il s'engage également à tenir à jour une carte assemblée au 1/25 000° couvrant une distance de 30 kilomètres au moins autour de son relais, révélant :
  - ✓ Les itinéraires permettant d'atteindre les relais voisins
  - ✓ Les itinéraires des plans Départementaux de randonnées
  - ✓ Les sentiers de grande ou de petite randonnée, Tour de Pays, etc...
  - ✓ Les itinéraires balisés par des Associations locales.
  
- ❖ Il s'engage également à afficher en permanence et à tenir à jour les noms, adresses, numéros de téléphone des médecins, vétérinaires, maréchaux-ferrants, gendarmes, hôpitaux, pompiers aux alentours.
  
- ❖ Il s'engage à consentir une ristourne de 8% à tout porteur de la carte « Privilège » de la F.R.E.T.E en vigueur pour l'année en cours.
  
- ❖ Il s'engage à faire découvrir les fabrications artisanales et les produits du terroir aux randonneurs de passage.

D'autres prestations pourront être proposées par le propriétaire ou le gestionnaire du relais d'étape.

Celles-ci seront payées en supplément (ex : Casse-croûte, pique-nique à emporter, portage des bagages à l'étape suivante, etc...).

## 8/ ENGAGEMENT

Je soussigné(e) Mr ou Mme :

Après avoir lu attentivement cette Charte, j'accepte librement les termes et je m'engage à les

respecter pendant la durée de la convention les liant à la F.R.E.T.E.

Cette convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction et résiliable par l'une ou

l'autre des parties, 3 mois avant le début de la saison touristique.

La radiation peut être prononcée par la F.R.E.T.E, à tout moment, sur préavis d'un mois, pour tout

manquement aux engagements de la présente Charte.

J'ai bien noté :

- ✓ Le coût annuel de l'adhésion à la F.R.E.T.E est de 55 € et il comprend la parution des coordonnées de mon établissement sur le site internet de la FRETE : [www.chevalfrance.org](http://www.chevalfrance.org)
- ✓ Le coût de la labellisation F.R.E.T.E de mon établissement est de 55 €.
- ✓ Le coût supplémentaire annuel de certification de cette labellisation est de 55 €.

Entourez la / les solution(s) choisie(s) : Adhésion / Labellisation / Certification

Je joins à ma demande un chèque :

- Numéro :

- Tiré sur la Banque :

- Pour un montant de :

- Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature Propriétaire ou le Gestionnaire du Relais d'étape :

Signature Responsable de la F.R.E.T.E :

Fédération Française des Relais d'Étape et de Tourisme Équestre  
**(F.R.E.T.E)**

Route de Baudinard 83630 REGUSSE

Tél : 04.94.70.52.89 - Email: FRETE2015@outlook.fr

Site Internet: **[www.chevalfrance.org](http://www.chevalfrance.org)**

SIRET : 411 166 325 00026 - APE : 9499Z

